

## La Bourse aux Livres d'occasion 2019, pour les adhérents APE

### 1) Le dépôt des livres : en permanence du lycée

**Lundi 24 juin 8:15 – 17:00**

**Mardi 25 juin (matin) 8:15 - 12:00**

- a) **Sur le site**, consultez les listes de livres par classe, pour vérifier que vos ouvrages sont toujours au programme à la rentrée. Vous y trouverez les prix d'occasion selon l'état du livre.
- b) Placez **impérativement** dans chaque livre une fiche d'identité complétée indiquant le N° APE, le nom de famille, le titre du livre, son état et son prix. L'APE pourra vous conseiller sur le prix/état du livre.
  - **Excellent état** : intérieur impeccable, et très belle couverture, très rarement utilisé,
  - **Bon état** : intérieur très propre, sans écriture, avec CD, atlas, couverture propre, utilisé avec beaucoup de soin
  - **Usagé** : intérieur ou couverture plus abimée. L'absence de CD ou atlas, les pages manquantes, les écritures doivent être signalées
- c) Chaque dépôt doit être accompagné de la Fiche « liste de dépôt ». Si vous souhaitez récupérer les livres invendus, vous pourrez le faire le jeudi 27 juin lors de la restitution des enveloppes. A l'issue de la bourse aux livres, vous pourrez aussi faire don à l'APE des livres invendus. Ces livres pourront être prêtés aux élèves soutenus par le fonds de solidarité de l'association.

### 2) L'achat des livres en permanence du Lycée

**Mardi 25 juin (après-midi) 14:00 - 17:00**

**Mercredi 26 juin 8:15 – 17:00**

- **Consultez la liste des livres** à acheter par classe sur le site du Lycée Stendhal.
- Venez acheter les livres disponibles et réglez le prix fixé selon l'état. Pour éviter des pénuries dans certains niveaux vous ne pourrez acheter qu'un seul exemplaire par enfant en juin. Une date sera proposée à la rentrée pour vous permettre d'acquérir des doubles.

**Le règlement s'effectue uniquement en liquide.** Seuls les élèves du secondaire peuvent effectuer eux-mêmes les achats.

### 3) La restitution du fruit de la vente, la récupération des livres invendus, en permanence.

**Jeudi 27 juin 8:15 - 13.00 et 14:00 - 17:00**

- Vous récupérez **une enveloppe à votre nom** contenant le montant de la vente (en liquide) et les fiches d'identité des livres vendus.  
Vous pouvez envoyer un adulte ou un élève du secondaire à votre place, muni d'une **procuration**.
- Vous récupérez vos livres invendus, si vous l'avez stipulé lors de la dépose des livres.
- **Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-là, vous pourrez retirer votre enveloppe en septembre lors de la journée des associations.**

#### **IMPORTANT :**

- L'APE ne garantit pas que les livres déposés soient achetés ni que les livres recherchés soient disponibles : l'offre et la demande par classe/états des livres varie chaque année.
- Bien vérifier au moment du dépôt l'intérieur des livres qui réserve parfois des surprises. S'il s'avère que l'état du livre a été surévalué, le livre est sorti de la vente.
- Il est impératif de respecter les jours prévus pour le retrait des livres invendus. A l'issue de la bourse aux livres, ils deviennent propriété de l'APE.

**Sachez que les livres laissés à l'APE en fin de bourse aux livres peuvent être donnés à des élèves soutenus financièrement par l'APE ou revendus pour répondre à des demandes en cours d'année ; certains sont aussi offerts à des écoles en Afrique ou à Haïti.**